

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM62-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne -

M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Prise en charge des travaux en régie 2025

M. le Maire expose :

Le conseil municipal doit valider les travaux réalisés par les services techniques de la commune qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité.

Comme le prévoit l'instruction budgétaire M 57, il est rappelé que les travaux en régie doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin d'assurer leur imputation en section d'investissement. Cette opération d'ordre, se traduit par une dépense destinée à intégrer les travaux en section d'investissement et un titre destiné à neutraliser les charges constatées durant l'exercice à la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne communication des opérations réalisées cette année dans le cadre des travaux en régie :

TRAVAUX	Agents		TOTAL Véhicule et Matériel	Factures			TOTAL GENERAL TR
	Nbre d'heures	€		HT	TVA	TTC	
TR1 - DEPOT	105,00	2 625,00 €	2 198,70 €	4 523,65 €	904,73 €	5 428,38 €	10 252,08 €
TR2 - MSP	16,00	400,00 €	305,76 €	182,93 €	36,59 €	219,51 €	925,27 €
TR3 - CIMETIERES	24,00	600,00 €	544,16 €	253,72 €	50,74 €	304,46 €	1 448,62 €
TR4 - POOL HOUSE DU TENNIS	90,00	2 250,00 €	416,70 €	87,09 €	17,42 €	104,51 €	2 771,21 €
TR5 - ECOLE MATERNELLE	174,00	4 350,00 €	1 106,94 €	1 960,69 €	392,14 €	2 352,83 €	7 809,77 €
TR6 - GENDARMERIE	125,50	3 137,50 €	854,91 €	515,25 €	103,05 €	618,30 €	4 610,71 €
TR7 - LOCATION MAIRIE	112,00	2 800,00 €	720,90 €	2 943,15 €	588,63 €	3 531,78 €	7 052,68 €
TR8 - SALLE DE JUDO	8,00	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TR9 - ESPACE LUMIERE	104,00	2 600,00 €	881,04 €	3 701,07 €	740,21 €	4 441,28 €	7 922,32 €
TR10 - SALLE CONCILLON	16,00	400,00 €	127,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	527,32 €
TR11 - ECOLE PRIMAIRE	8,00	200,00 €	51,42 €	256,32 €	51,26 €	307,58 €	559,00 €
TR12 - SALLE PAUL CABOURG	640,50	16 012,50 €	5 127,45 €	8 442,15 €	1 688,43 €	10 130,58 €	31 270,53 €
TR13 - DIVERS VOIRIE	32,00	800,00 €	211,70 €	3 616,72 €	723,34 €	4 340,06 €	5 351,76 €
TR14 - MILLE CLUB	32,00	800,00 €	680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 480,00 €
TR15 - DIVERS MASSIFS	112,00	2 800,00 €	1 275,51 €	3 840,30 €	644,61 €	4 484,91 €	8 560,42 €
TR16 - ANNEXE MAIRIE	3,00	75,00 €	18,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93,90 €
TR17 - SALLE DU CONSEIL	70,00	1 750,00 €	224,58 €	595,74 €	119,15 €	714,89 €	2 689,47 €
TR18 - CITY STADE	70,00	1 750,00 €	449,16 €	1 331,32 €	266,27 €	1 597,59 €	3 796,75 €
TR19 - STADE VALENCIEUX	16,00	400,00 €	404,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	804,72 €
ADMINISTRATIF	30,00	750,00 €	0,00 €				750,00 €
	1 788,00	44 700,00 €	15 599,87 €	32 250,09 €	6 326,57 €	38 576,66 €	98 876,53 €

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine communal. Il convient donc de basculer leur charge en section d'investissement.

Les dépenses en fournitures et matières consommées, charges directes, s'élèvent à 38 576,66 €.

Les dépenses de personnel, quant à elles, se montent à 44 700 €.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après avoir délibéré et demandé des précisions, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de travaux en régie pour le budget communal
- **Décide** d'intégrer les travaux en régie en section d'investissement pour les montants indiqués aux articles correspondant du budget général.

M. Marc PONCET
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles DUPIN
Maire




Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/12/2025